



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRIRE

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

GRUPE DE SUBDIVISIONS DES BOUCHES-DU-RHONE
Subdivision d'AIX-EN-PROVENCE

18 chemin ROBERT
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04.42.91.59.00
☎ 04.42.38.92.55

Aix-en-Provence, le **21 DEC. 2007**

Garage A. VILA
Quartier Grand Pont
Route départementale 561

13640 - LA ROQUE D'ANTHERON

Objet : Conclusions des visites d'inspection des 9 novembre et 19 décembre 2007
dans l'établissement Garage A. VILA à La Roque d'Anthéron.

Référ : Votre courrier en réponse reçu le 16 novembre 2007.

P. J. : Une fiche d'écart complétée.

Monsieur le Gérant,

Suite à une plainte du maire de votre commune, votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection inopinée le 9 novembre 2007.

Suite à cette visite d'inspection, un écart à la réglementation vous a été notifié par l'Inspecteur des installations classées.

Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Une nouvelle visite d'inspection réalisée le 19 décembre 2007 a confirmé vos engagements : les carcasses de véhicules hors d'usage ont pratiquement toutes été évacuées. La conclusion est reprise dans la fiche d'écart jointe.

Comme indiqué le 19 décembre 2007, je vous demande de **finir d'évacuer la totalité des véhicules hors d'usage** et des déchets de métaux, et de m'adresser ensuite (première quinzaine de janvier 2008) les **photographies** permettant de l'attester.

Dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent courrier, sauf réserve de votre part, motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que la fiche d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma considération distinguée.